



Programme 2012/2014 – Entretien des ouvrages de stockage

Marché. 2011.AEP.001

## Nettoyage des réservoirs

### Mémoire technique

Personne publique	Syndicat des Eaux et d'Assainissement de la Haute Bourbre 74 chemin du Moriot 38490 LE PASSAGE Tél. 04 74 88 14 64 – fax : 04.74.88.71.06 Courriel : <a href="mailto:smeahb@haute-bourbre.fr">smeahb@haute-bourbre.fr</a>
Pouvoir adjudicateur	Monsieur le Président du syndicat
Comptable assignataire des paiements	Trésorerie Monsieur <b>Philippe GRALL</b> RUE DE BARBENIERE 38730 VIRIEU SUR BOURBRE Tél. 04 74 88 20 46

Ce mémoire doit permettre d'apprécier l'aptitude de l'entreprise par rapport au critère « valeur technique de l'offre».

Les renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si les exigences sont remplies (à renseigner impérativement par l'entreprise) .

Le candidat (et en cas de groupement, chacun des membres du groupement) devra fournir les éléments permettant d'apprécier :

1. la composition, l'organisation, les moyens techniques (matériels : fournir liste – y compris copie des certificats d'agrément pour les véhicules ADR ...) et humains du candidat ou du groupement prévu d'être affecté pour la prestation (effectif moyen prévu, destiné à être mis en œuvre),
2. les dernières missions en cours d'exécution ou exécutées au cours des 2 dernières années, dont la nature et la complexité sont comparables à celle de la présente opération. Chaque entreprise ou membre du groupement devra fournir les références spécifiques à son activité et celles-ci seront appréciées globalement,
3. les certificats de qualifications professionnelles, la preuve de la capacité de l'entreprise peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'entreprise à réaliser la prestation pour laquelle elle se porte candidate,
4. le calendrier détaillé d'intervention,
5. les documents et moyens mis en œuvre pour assurer la sécurité du personnel des tiers et du matériel,
6. les mesures prises pour la protection de l'environnement (produits utilisés avec fiches techniques, démarche propre à l'entreprise ...),
7. les moyens pour joindre le candidat à tout moment ; capacité d'intervention en cas de force majeure (pollution,...) et engagement de l'entreprise sur un délai d'intervention d'urgence,
8. tout autre élément que l'entrepreneur juge nécessaire d'apporter.

A ..... le .....

*Le Prestataire,  
(Cachet et signature)*